

Bulletin trimestriel d'information Qualité de l'air - Grand Périgueux janvier à mars 2025

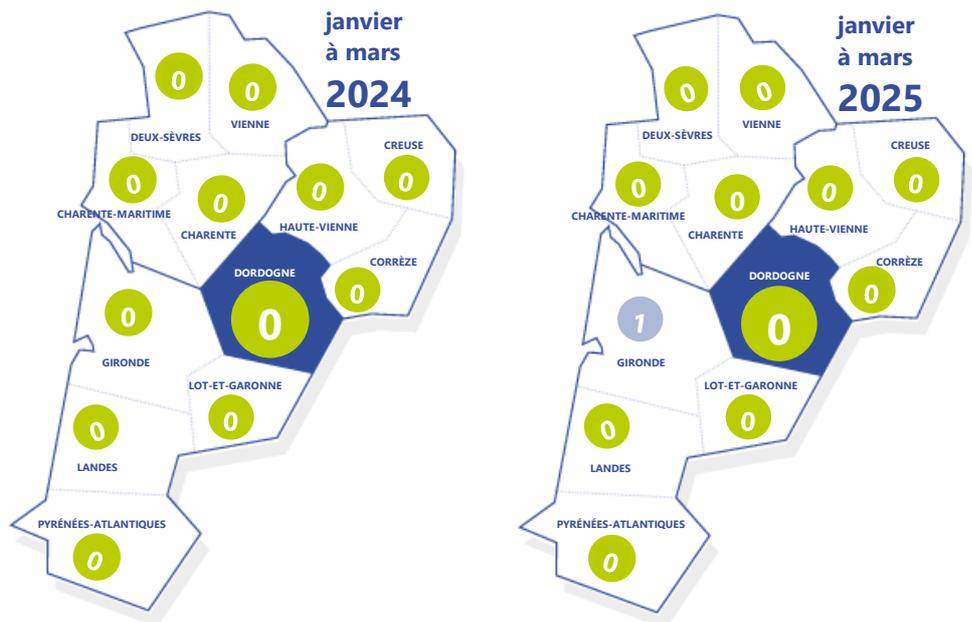
Épisodes de pollution

ÉPISODES DE POLLUTION

- Pas d'épisode
- SIR PM₁₀
- SAL PM₁₀
- SIR SO₂
- SAL SO₂
- SIR O₃
- SAL O₃
- SIR NO₂
- SAL NO₂

GLOSSAIRE

SIR : Seuil d'Information-Recommandations
SAL : Seuil d'ALerte



Les **épisodes de pollution** indiquent qu'un dépassement de seuil réglementaire a été constaté (soit par la mesure, soit à l'aide de simulations numériques) impactant une partie importante du territoire et de la population. Ces **dépassements ne donnent pas forcément lieu à des procédures préfectorales d'information et de recommandations ou d'alerte**. Les dépassements de seuils réglementaires aux stations rendent compte de manière plus précise de l'état de la qualité de l'air sur un territoire.

Dioxyde d'azote (NO₂) :

majoritairement issu du trafic routier

Particules grossières et fines (PM₁₀ & PM_{2,5}) : sources d'émission variées (chauffage au bois, activités agricoles, trafic routier et industries)

Ozone (O₃) : étant un polluant secondaire, il résulte de la transformation de polluants primaires le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils - sous l'effet des rayonnements solaires ultra-violet

Dioxyde de soufre (SO₂) : majoritairement issu des industries et du chauffage domestique

Commentaires

Le **premier trimestre de l'année 2025** comptabilise **un seul épisode de pollution au dioxyde d'azote** en Nouvelle-Aquitaine.

En comparaison, l'année 2024 n'a enregistré aucun épisode de pollution et ce quel que soit le polluant ciblé.

En ce premier trimestre, **aucun épisode de pollution** aux PM₁₀ ou à l'ozone n'est comptabilisé sur notre **région comme en Dordogne**.

Seuils réglementaires et Recommandations OMS

Bilan réglementaire du Grand Périgueux au 31/03/2025

Exposition	Type de recommandation	PM ₁₀ moy. annuelle	PM ₁₀ - nb. jours > 50 µg/m ³ (1) et > 45µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	14*	
	Objectif de qualité - 30 µg/m ³ (1)	14*	
	OMS - 15 µg/m ³ (2)	14*	
Ponctuelle	Valeur limite - 35 jours max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		0
Exposition	Type de recommandation	PM _{2,5} moy. annuelle	PM _{2,5} - nb. jours > 25 µg/m ³ (1) et > 15 µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 25 µg/m ³ (1)	10*	
	Valeur cible - 20 µg/m ³ (1)	10*	
	Objectif de qualité - 10 µg/m ³ (1)	10*	
	OMS - 5 µg/m ³ (2)	10*	
Ponctuelle	Valeur limite (1) - pas de réglementation sur le nombre de jours autorisés		5
	OMS - 3 jours max (2)		19
Exposition	Type de recommandation	NO ₂ moy. annuelle	NO ₂ - nb. heures > 200 µg/m ³ (1) et NO ₂ - nb. jours > 25 µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	10*	
	OMS - 10 µg/m ³ (2)	10*	
Ponctuelle	Valeur limite - 18 heures max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		0

Exposition	Type de recommandation	O ₃ - max. de la moy. sur 8h	O ₃ - nb. jours > 100 µg/m ³ sur 8h	O ₃ - nb. jours > 120 µg/m ³ sur 8h (en moy. sur 3 ans)	O ₃ - max. de la moy. jour sur 8h
Chronique	OMS - pic saisonnier - 60 µg/m ³ (2)				NA****
Ponctuelle	Valeur cible - 25 jours max (1)			4**	
	Objectif de qualité - 120 µg/m ³ (1)	98***			
	OMS - 3 jours max (2)		0		

(1) Seuils réglementaires issues du Décret n°2010-1250 du 21/10/2010

(2) Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2021 et représentatifs de la pollution ponctuelle (sur un jour ou quelques heures)

* Moyenne calculée jusqu'au 31/03/2025

** La moyenne sur 3 ans est réalisée sur la période du 01/04/2022 au 31/03/2025

*** Maximum calculé jusqu'au 31/03/2025

**** Maximum uniquement calculé sur la période 01/04/AAAA au 30/09/AAAA - Pour les trimestres 1 et 4, le calcul ne s'applique pas

En **jaune** : recommandation OMS non respectée, en **mauve** : valeur cible ou objectif de qualité non respecté, en **violet** : valeur limite non respectée et en **bleu** : seuils réglementaires ou recommandations OMS respectés.

SIR : Seuil d'Information et de Recommandations

- PM₁₀ : 50 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 180 µg/m³ en moyenne horaire
- NO₂ : 200 µg/m³ en moyenne horaire

SAL : Seuil d'Alerte

- PM₁₀ : 80 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 240 µg/m³ en moyenne horaire (protection sanitaire de toute la population)
- NO₂ : 400 µg/m³ en moyenne horaire sur 3h consécutives (ou 200 µg/m³ si le SIR a été déclenché la veille et le jour même et qu'il y a un risque de dépassement pour le lendemain)



Suivez les statistiques annuelles réglementaires

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/statistiques-annuelles-reglementaires>

Bilan des indices ATMO de qualité de l'air



Retrouvez tous les indices ATMO de la commune de Périgueux sur notre site web : <https://bit.ly/3CxYvRN>



Bon



Mauvais

Commentaires

En grande majorité, le premier trimestre de l'année 2025 est marqué par des indices de qualité de l'air qualifiés de *Moyen* sur l'agglomération du Grand Périgueux. Aucun indices *Très mauvais* ou *Extrêmement mauvais* sont enregistrés.



Moyen



Très mauvais

A noter néanmoins quelques journées en janvier (du 14 au 20) qualifiées de « mauvaises » en raison d'une augmentation des concentrations de particules fines PM_{2,5} dans l'air. Elle résulte d'un épisode de froid impliquant un recours plus important aux moyens de chauffage, notamment au bois. Les conditions atmosphériques propices à la stabilité des masses d'air (vents faibles, faibles brassages de l'air) ont favorisé l'accumulation des polluants.



Dégradé



Extrêmement mauvais

Sur ce trimestre, ce sont les concentrations en ozone et/ou en particules qui sont responsables de l'indice ATMO, pas le dioxyde de soufre ni le dioxyde d'azote.



Pour les particules et le dioxyde d'azote, les **conditions météorologiques très stables, peu dispersives et anticycloniques** en période hivernale ou en début de printemps vont accentuer l'**accumulation** de ces polluants au sol favorisant les pics de pollution.

En revanche, l'ozone se forme principalement en période estivale sous l'**action du rayonnement solaire**.

L'indice ATMO de qualité de l'air :



Élaboré à partir de 5 polluants (mesures et modélisations) depuis le 01/01/21, l'indice global de qualité de l'air reprend la valeur maximale des 5 sous-indices. Celui-ci peut être impacté par plusieurs polluants. Son échelle propose 6 niveaux, dont les seuils sont alignés sur ceux de l'Agence européenne pour l'environnement.



MÉTÉO
Périgueux

Janvier : une météo perturbée mais douce et pluvieuse suivie d'un épisode de froid marqué du 11 au 20 janvier, puis le retour des perturbations avec tempêtes à partir du 21 janvier.

Février : ce mois débute et se termine par la neige et le froid mais auxquels se succèdent la pluie.

Mars : déficit de pluie et soleil sur la façade atlantique.

